



Notre grand-père paternel COINTRE Noël Vital est né le 02 mars 1910 à Souigné sous Ballon dans la Sarthe (72) , petite commune rurale située à environ 15 kilomètres au nord du Mans. Il y exerçait la profession de mécanicien agricole et maréchal ferrant. Il était également plombier, électricien serrurier et aussi réparateur de bicyclettes, chez ses clients du canton de Ballon. Il avait une forge dans son atelier situé dans le bourg du village, à son domicile.

Étant de la classe 1930, et selon un document retrouvé, il a fait son service militaire de mai 1930 à mai 1931.

Il a été affecté au 22ème Régiment d'Aviation / 12ème Brigade à Chartres, ce qui est confirmé par le portrait ci-dessus, sur lequel figurent le numéro du Régiment sur le revers du col , et le charognard de l'Aviation au dessus de la poche supérieure droite. Il s'agissait d'une unité de l'Armée de Terre.

Le Certificat de Bonne Conduite lui est remis le 04 avril 1932, signé du Colonel Magnin. A cette époque, le 22ème RA était rattaché au 4ème Corps d'Armée.

Le 22ème RA a stationné sur la Base Aérienne de Chartres du 01/01/1932 au 01/10/1932

L'Armée de l'Air Française ayant été créée en 1934, cela explique certainement pourquoi il a réalisé ensuite ses périodes obligatoires de réserve dans l'Armée de Terre.

Il a effectué une période de 21 jours à compter du 13 août 1934 au camp de Coëtquidan dans le Morbihan et avait été affecté au 117ème VPI ?

Il a réalisé une seconde période de réserve d'une durée de 15 jours à partir du 16 octobre 1938 au 117ème Régiment d'Infanterie au camp d'Auvours à Champagné (Sarthe).

Sans doute mobilisé à compter du 04 septembre 1939 au Centre de Mobilisation de Laval (Mayenne), et affecté au 317ème Régiment d'Infanterie en tant que soldat de 2ème classe de réserve, dans une Compagnie Hors Rang (*Ravitaillement Approvisionnement Dépannage Santé*). Matricule 298. Bureau de recrutement du Mans.

Il est alors marié à Berthe, et a un enfant Roger âgé de 6 ans.

Selon les éléments recueillis sur différentes sources, le 317ème RI était rattaché à la 54ème Division d'Infanterie commandée par le Général de Brigade Louis CORADIN.

Le 317e Régiment d'Infanterie fait partie de la 54e D.I. et arrive en Alsace à la Noël 1939. Il navigue au fil des semaines dans le centre Alsace. A partir du 26 avril 1940 et jusqu'à la défaite, le régiment a son PC à Urschenheim. Il sera capturé par l'ennemi le 21 juin 1940 à La Chapelle dans les Vosges.

Mon grand-père ne parlait pas de cette période; c'est pourquoi nous n'avons aucune information sur les mois précédant sa capture, et sur ce qui lui est advenu avant son arrivée à Moosbourg et durant toute la durée de sa captivité au Stalag numéro VIIA.

Il a peut-être transité par le camp de prisonniers du front à Neuf-Brisach en Alsace, après une longue marche depuis La Chapelle en passant par Wintzenheim.

Le Général sera capturé , avec son état-major le 22 juin à CORCIEUX dans les Vosges.

https://wikimaginot.eu/V70_glossaire_detail.php?id=1000557

https://wikimaginot.eu/V70_glossaire_detail.php?id=1000556&su=54°_Division_d%27Infanterie_-_54°_DI

https://wikimaginot.eu/V70_glossaire_detail.php?id=1000556&su=54%C2%B0_Division_d%27Infanterie_-_54%C2%B0_DI

http://wintzenheim3945.free.fr/B04_Neuf-Brisach/Neuf-Brisach.htm

Les prisonniers français qui se trouvaient internés au « Kriegsgefangenenlager Neu-Breisach im Elsass », le camp de prisonniers de Neuf-Brisach, manquaient de tout, et surtout du minimum vital. Il s'agit pour l'essentiel de soldats de l'ancien 317^{ème} RI.

Le matricule 77228 lui est attribué au Stalag VIIA. Il a été intégré au Komando n° 3075 (à confirmer) et a sans doute travaillé dans une usine KRAUS-MAFFEI à Hirschau, mais sans aucune certitude . Cette usine produisait des locomotives, de l'armement et les véhicules pour l'effort de guerre allemand.

Durant sa captivité, il a rencontré Mr Renard, un prisonnier originaire de Saint-Mars sous Ballon, dans la Sarthe, petite commune située à quelques kilomètres au nord de Souigné sous Ballon.

Le camps est libéré par les alliés le 30 Avril 1945, il rejoint Souigné sous Ballon après avoir quitté le camp en mai 1945 et avoir transité par Sarreguemines le 25 mai 1945.

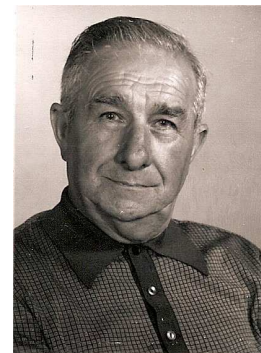
Le Centre Départemental de Libération des Prisonniers de Guerre de la Sarthe au Mans, le démobilise définitivement le 02 Juin 1945 (fiche n° 10840)

Il s'y verra remettre une somme de 5300 francs le 02 juin 1945 , et il obtiendra la Carte de Rapatrié le 08 Août 1945 et la Carte du Combattant le 20/12/1951 (n° 42.60H).

Il est décédé en 2000.

Avec beaucoup de chance, Roger, notre père, a trouvé sur le site de Moosbourg des photos de groupes sur lesquelles est photographié notre grand -père...

<https://www.moosburg.org/info/stalag/indeng.html>







Noël COINTRE



Robert
JACQUEY



Noël COINTRE

Noël COINTRE





11 - CORPS D'ARMÉE
- DIVISION
- 42^e BRIGADE

MODÈLE N° 6.
Art. 36 du règlement
Format : 18 X 27

NOTA. - Cette pièce, en cas de perte, ne peut être remplacée qu'à l'original.

Désignation
du corps
ou service.

22^e Régiment d'Aviation

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

Le^{Colonel} *Magnin*

commandant le 22^e Régiment d'Aviation

certifie que le^{Soldat} *Coindre Noël*
n^o 4440

né le 2 Mars 1910 à Sauligny-sous-Ballon
département de la Sarthe

a tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté
sous les drapeaux, et qu'il a constamment servi avec honneur
et fidélité.

A *Charles*, le 4 Avril 1932.

Signature et cachet
du chef de corps ou de service

(1) Grade et nom du chef de corps ou de service.
(2) Grade, nom et prénom et numéro d'incorporation du militaire.

Stalay 3

C.O.

FICHE DE DÉMOBILISATION

N° de la Fiche : 10240

Exemplaire N° 1

Centre de Démobilisation de Centre Départemental de Libération des P.G. de (2) Sarthe
LE MANS

Arme : INFANTRIE Grade : 2^e classe réserve
 Nom : QUINTE Prénoms : Georges Vital
 Né le : 2 Mars 1910 à : SOULIGNES SOUS BALLON SARTHE

Nationalité (1) : Français de naissance - matriculé - ne justifiant d'aucune nationalité étrangère.

Situation de famille (1) : célibataire - marié - veuf divorcé - 3 enfants.

Profession (exercée avant les hostilités) : ouvrier

Adresse (avant les hostilités) : SOULIGNES SOUS BALLON SARTHE

Adresse où se retire l'intéressé : D^e

L'intéressé a-t-il du travail dans sa profession à l'adresse indiquée : non

Bureau de recrutement : LE MANS N° matricule de recrutement : 298

ou à défaut localité dans laquelle a été passé le conseil de révision : LE MANS

Dernier corps d'affectation : 317^e Régiment d'Infanterie

Fait prisonnier à : LA CHAPELLE YVONNE le 21 Juin 1940

Dernier camp de prisonniers où l'intéressé a séjourné : VII 2

N° d'immatriculation au camp de prisonniers : 77498

Centre mobilisateur ou unité, ou dépôt rejoint } Date : LEVAL

au moment du dernier appel sous les drapeaux (1) } le 10 Mars 1939

libéré par les alliés le 30 Avril 1945 passé à l'ennemi le 30 Mai 1940

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Département.

- 2 JUIN 1945

EMPREINTES DES 2 DOIGTS	SIGNATURE de l'intéressé
	

A LE MANS, le

le



INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

n° 4457 J 5 du 27 mai 1941

5193
MODÈLE II A

Format : 27 x 23, taille double

CAMP

ou (1)
CENTRE

d'interdiction de Libération
des P. S. de la Sarthe

Exécution réservée
à titre de paiement
(Papier blanc)

à

LE MANS

N° d'inscription de
l'intéressé au con-
trôle nominatif
n° L.....

10.179

DÉCLARATION

à souscrire par tout militaire interné rapatrié
ou libéré

Nom : Coindre

Prénoms : Noël Vital

Né le : 23-1910

Département : Sarthe

Grade : 2^e

Recrutement de : Le Mans

Residence avant les hostilités (1)
Date d'incorporation (service actif)
Date de rapatriement avec les déportés
Date à laquelle l'intéressé a accompli 2 ans de service actif
Date d'admission à la solde mensuelle
Date de nomination au dernier grade

N° au registre matricule ou
à la liste matricule du
recrutement : 298

Servant en qualité de (1)

Appelé :
Militaire de carrière (officier, sous-officier de carrière, ou servant par contrat d'engagement, rengagement, commission)
Réserve rappelé sous les drapeaux
Engagé pour la durée de la guerre
Recrutement : 1930
Mobilisation : 1930

Profession : Mécanicien
régiment d'Artillerie
batterie, compagnie, escadron

Corps de troupe, service ou établissement auquel l'intéressé appartenait à la date de sa capture ou de son internement

31^e régiment d'Artillerie
batterie, compagnie, escadron

N° matricule à ce corps

Date de (1)

la capture : 21 jan 1940
l'internement

Lieu de la capture :

La Chapelle (Poses)

Camps dans lesquels l'intéressé a été interné depuis la date de sa capture

Stalag VII A 146 44 208

Camp dans lequel l'intéressé était interné au moment de sa libération

VII A

Date de libération :

20 avril 1945

Situation de famille de l'intéressé (1)

Célibataire
Marié
Veuf

Nombre et âge de chacun d'eux : (12 ans)

(1) Rayer les mentions inutiles

Sans guernes 25 mai 1945

I. — Renseignements concernant les droits à la solde aux accessoires de solde, aux diverses indemnités et à la prime de démobilisation.

L'intéressé est-il bénéficiaire : de la solde mensuelle ? / de la solde semestrielle ?

Grade et catégorie de solde : _____ (pour les militaires à solde mensuelle seulement).

Taux de la solde mensuelle que percevait l'intéressé au moment de sa capture ou de son internement _____

Autres indemnités que l'intéressé percevait à son corps à la date de sa capture ou de son internement.

	TAUX JOURNALIER	TAUX MENSUEL
.....		
.....		
.....		

Date jusqu'à laquelle il a été payé de sa solde et des indemnités (par son ancien corps ou service) : 15 mai 1940

Sommes perçues au cours de la captivité ou de l'internement (1) :

	EN FRANCS FRANÇAIS	EN MONNAIE DU PAYS
1° En francs français (nature, taux journalier ou mensuel)		
2° En monnaie du pays capteur ou du pays neutre d'internement (nature, taux journalier ou mensuel)		
<u>n'a rien perçu en captivité</u>		
Total des sommes ainsi perçues :		

Prime de démobilisation. — L'intéressé, s'il est militaire de réserve, indiquera si l'un des cas d'exclusion du droit à la prime de démobilisation ne lui est pas applicable. pas

Délégation de solde. — A remplir par tout militaire à solde mensuelle (y compris militaire ayant acquis le droit à la solde mensuelle au cours de la captivité) et par tout militaire de carrière à solde semestrielle.

L'intéressé indiquera ci-dessous obligatoirement, le nom, prénom et adresse (adresses successives, s'il y a lieu) des membres de sa famille (épouse, descendants ou ascendants). Éventuellement, il indiquera les mêmes renseignements pour les tiers en faveur desquels il aura consenti une délégation.

NOM	PRÉNOM	Degré de parenté	ADRESSE ET ADRESSES SUCCESSIVES

Adresse à laquelle se retire l'intéressé : Saint-Jean sans Ballon

Rue : _____ N° : _____ Département : _____

Certifié exacte la présente déclaration faite sur l'honneur par le soussigné. le 25 juin 1945 à _____ Signature : [Signature]

(1) Pour les sommes perçues en francs français, préciser la période que couvrent les paiements et, s'il y a lieu, l'indiquer le nombre de jours, en moins de six mois, indiquant éventuellement le montant sans inscription en francs français.

II. — Partie à remplir par le Service Administratif du camp ou du centre ou l'organe chargé de la liquidation des droits de l'intéressé.


NUMBER DE JOURS	TAUX PAR JOUR	DÉCOMPTÉ
I. — Droits à la solde et aux diverses indemnités de solde.		
A. — Période antérieure à la date de la capture ou de l'internement :		
.....		
.....		
.....		
B. — Droits acquis par l'intéressé au cours de sa détention :		
.....		
.....		
.....		
C. — Droits dus à l'intéressé à compter du jour de son départ du camp		
.....		
.....		
Total à reporter :		

	NOMBRE DE JOURS	TAUX PAR JOUR	DÉBIT
REPORT			
D. — Prime de démobilisation			1000
E. — Allocations journalières globales	05		66
F. — Divers	A2		3264
	04		14
	03		616
			340
TOTAL des débits			5300
A déduire			
Montant de l'avance perçue au moment du départ du camp ou du centre.			
TOTAL des sommes à déduire			
Dérivance } à rappeler et à inscrire sur l'ordre de paiement			
perçue en trop			
montant 5.300			

LE TRÉSORIER.

Le Havre le 6. 45

Signature de l'Intendant ou Chef du Bureau Administratif
ou Commandant de l'Oratoire



Stalau 3

C.V.

FICHE DE DÉMOBILISATION

N° de la Fiche 1240

Exemplaire N° 1

Centre de Démobilisation de Centre Départemental de Libération des P.S. de (Sarthe) LE MANS

Arme INFANTERIE Grade : 2^e classe réserve
 Nom : COINTE Prénoms : Yves Vital
 Né le 1 Mars 1910 à BOULIGNY SOUS BALLON SARTHE

Nationalité (1) : Français de naissance - ~~naturalisé~~ - ne justifiant d'aucune nationalité (ex 1871 et 1919)

Situation de famille (1) : ~~célibataire~~ - marié - ~~veuf~~ - ~~divorcé~~ - 3 enfants.

Profession (exercée avant les hostilités) : Mécanicien

Adresse (avant les hostilités) : BOULIGNY SOUS BALLON SARTHE

Adresse où se retire l'intéressé : D*

L'intéressé a-t-il du travail dans sa profession à l'adresse indiquée :

Bureau de recrutement : LE MANS N° circulaire de recrutement : 1940

ou à défaut localité dans laquelle a été passé le conseil de révision : LE MANS

Dernier corps d'affectation : 517^e Régiment d'Infanterie

Fait prisonnier à : LE MANS LE 21 Juin 1940

Dernier camp de prisonniers où l'intéressé a séjourné : VII A

N° d'immatriculation au camp de prisonniers : 77220

Centre mobilisateur ou unité, ou dépôt rejoint au moment du dernier appel sous les drapeaux (1) | Date : LEVAL
le 10 août 1939

Lidéré par les alliés le 30 avril 1945 passé à TROUJONVILLE le 30 mai 1945

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Département.

2 JUN 1945

EMPREINTES DES 3 DOIGTS	SIGNATURE de l'intéressé

A. LE MANS, le

le



RECRUTEMENT
Lénaus
CENTRE DE MOBILISATION
Centre de Mobilisation d'infanterie n° 42

ORDRE D'APPEL SOUS LES DRAPEAUX

à conserver par le destinataire
et à présenter à l'arrivée au corps.

CLASSE *30*

A M *Cointre Noël*

N° AU REGISTRE MATRICULE: *27*

Adresses successives:
à *Souhigne sous Ballay*
Parthe

Avis important pour l'homme.
Toute réclamation ou demande de renseignements doit être soumise à la Gendarmerie, sans retard, en présentant l'ordre d'appel.

Avis pour la poste.

En cas d'absence du destinataire, la poste n'a pas à faire suivre le présent ordre, qui doit faire retour à l'autorité militaire qui l'a établi. Si l'agent des postes possède quelques renseignements sur la nouvelle adresse du destinataire, il est prié de les indiquer dans la case réservée à cet effet sur le récépissé vert.

Le *23 MAI 1934*
Le Commandant du Centre de Mobilisation d'infanterie n° 42

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE,

il est prescrit au destinataire de la présente carte de se présenter *13 AOÛT 1934 avant 19h30*
à *Camp de Coetquidan*
à *17h30* à *Gare de Guer (Morbihan)*
pour y accomplir une période d'exercices de *21* jours.

Le militaire de la réserve qui, sans motif légitime, se présente en retard au corps est puni disciplinairement et tenu d'accomplir intégralement sa période.

La période du réserviste qui ne se présente qu'après le troisième jour est reportée à une autre date, mais l'intéressé subit tout de suite la punition qui lui a été infligée pour retard.

Si le réserviste ne se présente pas dans les trois jours, la convocation est immédiatement réitérée par un ordre de route qui, s'il n'y est pas satisfait, met dès cet instant le militaire en état d'insoumission d'où il résulte contre lui une poursuite judiciaire (art. 90 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée).

Sous peine d'une punition disciplinaire, l'homme doit se présenter au corps muni de son livret individuel.

Pendant le trajet en chemin de fer, ne jetez aucun objet par la fenêtre, vous vous exposeriez à une grave condamnation.

AVIS.

Le présent ordre donne droit au tarif réduit sur les chemins de fer à partir de la gare de la résidence du titulaire. Il peut être utilisé dans un délai de trois jours avant la date fixée pour l'arrivée au corps.

Pour le retour, le délai pendant lequel le titulaire a droit au tarif réduit sur les chemins de fer est de deux jours après la date fixée pour le retour mais il ne peut être fait usage de ce délai qu'avec une autorisation spéciale du Chef de corps.

RETOUR.

Vu bon pour rentrer dans ses foyers à *Souhigne sous Ballay*

Parthe

partant le *15 Septembre 1934*

Le Chef de corps,
E. J. l'officier des détails
M. de Coetquidan

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
SECRET DE MOBILISATION
 1917

LE MANE - 20 SEPT 1938

ORDRE DE CONVOCATION SOUS LES DRAPEAUX
 à conserver pour le destinataire
 à présenter à l'arrivée au corps

BOURNEVILLE
BOULOGNE - A - BATHON

LE MANE - 20 SEPT 1938

GUERRE - **COPON A DÉTACHER PAR LA MARÉ DU DÉPART.**

NOM et prénoms : Bourneville
Classe : 30
Service de destination : Le Mans
Organe mobilisateur : 10000
Domicile ou résidence déclaré : Boulogne - A - Bathon
Trajet à effectuer de : La Guerche
à la gare de CHAMPAGNE

20 SEPT 1938

Le Commandant du
Le Mans

A BEMPLEIN
 par le chef de corps
 et par le chef de section

Grille à date

N° de l'ordre
Pris de date

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Il est prescrit au titulaire de la présente carte de se présenter le **16 OCT 1938**
 au **LE MANE** pour y accomplir
 une période d'exercices de **15** jours.

Départ de La Guerche	à 11 h 30	Départ de Le Mans	à 11 h
Arrivée à Le Mans	à 12 h 30	Arrivée à Le Mans	à 12 h
Départ de Le Mans	à 13 h 30	Départ de Le Mans	à 13 h
Arrivée à Le Mans	à 14 h 30	Arrivée à Le Mans	à 14 h

NOTES AUX MILITAIRES MOBILISÉS :
 Le militaire du service qui, sans motif légitime, ne présente au rendez-vous ou ne se présente pas à l'appel, est considéré comme absent. Le militaire qui ne se présente pas à l'appel, sans motif légitime, est considéré comme absent. Le militaire qui ne se présente pas à l'appel, sans motif légitime, est considéré comme absent. Le militaire qui ne se présente pas à l'appel, sans motif légitime, est considéré comme absent.

BUREAU DE RECRUTEMENT
CENTRE DE MOBILISATION
Centre de Mobilisation

N° 1025 de la Série générale

ORDRE DE CONVOCAISON SOUS LES DRAPEAUX
 à conserver par le destinataire
 à présenter à l'arrivée au corps

N° 11
 Boulogne - s - Mer
 Barthe

LE MANS - 20 SEPT 1938

Instructions

Le titulaire de cet ordre de convocation doit être convoqué à la date indiquée, sans retard, au point de rassemblement. Le titulaire de cet ordre de convocation est tenu de se rendre au lieu de convocation à la date indiquée, sans retard, au point de rassemblement. Le titulaire de cet ordre de convocation est tenu de se rendre au lieu de convocation à la date indiquée, sans retard, au point de rassemblement.

GUERRE **COUPON A DÉTACHER PAR LA MAIN DU DÉPART.**
 (à détacher et à présenter au point de rassemblement)

Nom et patronyme : Boulogne 1001
 Classe : 3e
 Bureau de recrutement : de la Seine
 Organe mobilisateur : Centre de Mobilisation
 Domicile ou résidence déclaré : Boulogne - s - Mer
 Trajet à effectuer de : la Guesche
 à la gare de CHAMPAGNE (département de la Seine)

20 SEPT 1938

Le Commandant du Centre de Mobilisation

Grille à dessiner

N° du Centre
 Prix de la grille

Cette convocation est destinée à la période début 20
 Sans restriction de lieu de destination.

PAR ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

Il est prescrit au titulaire de la présente carte de se présenter le 16 OCT 1938
 au Centre de Mobilisation pour y accomplir une période d'exercices de 15 jours au lieu de CHAMPAGNE (Seine)

L'exercice commencera le 16 jour de la Guesche et se terminera le 31 jour de la Guesche

Départ de <u>la Guesche</u>	le <u>16</u> à <u>h. 00</u>	Départ de <u>la Guesche</u>	le <u>16</u> à <u>h. 00</u>
Arrivée à <u>la Guesche</u>	le <u>31</u> à <u>h. 00</u>	Arrivée à <u>la Guesche</u>	le <u>31</u> à <u>h. 00</u>
Départ de <u>la Guesche</u>	le <u>16</u> à <u>h. 00</u>	Départ de <u>la Guesche</u>	le <u>16</u> à <u>h. 00</u>
Arrivée à <u>la Guesche</u>	le <u>31</u> à <u>h. 00</u>	Arrivée à <u>la Guesche</u>	le <u>31</u> à <u>h. 00</u>

AVIS AUX MILITAIRES MOBILISÉS.
 Le militaire qui ne se présente pas à son point de rassemblement, ou qui ne se présente pas à son point de rassemblement à la date indiquée, est considéré comme absent. Le militaire qui ne se présente pas à son point de rassemblement, ou qui ne se présente pas à son point de rassemblement à la date indiquée, est considéré comme absent.

N° 14.56 1945

APG 1940 700f SARTHE

APG 1941 100f SARTHE

APG 1943 130f SARTHE

ACPG 1949 200f SARTHE

ACPG 1950 200f SARTHE

ACPG 1952 250f SARTHE

ACPG 1953 250f SARTHE

ACPG 1954 250f SARTHE

ACPG 1955 250f SARTHE

ACPG 1956 250f SARTHE

ACPG 1957 250f SARTHE

ACPG 1958 250f SARTHE

ACPG 1959 350f SARTHE

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE

du département
de la SARTHE

SECTION DE

SOULIGNY (Souligné y'Pai)

Union Nationale des Prisonniers de Guerre
Département National des Prisonniers de Guerre
et Départes

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE
— DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE —

NOM COUSINE
Prénoms Boel
Né le
Profession Médecinien
Adresse SOULIGNY y' BAILLOIS
LE PRISONNIER N° 14.56

Prisonnier de Guerre

Contrat le 21.6.1940

N° 77.236

Statut VII A

Officier

Qualité

Entrée le 27 Mai 1945

BON donnant droit au TRANSPORT GRATUIT
pour un parcours en Autocar

Centre Départemental de Libération du Mans

Nature du Déplacement : Démobilisation

N° d'Enregistrement du
Titre de déplacement : 4638

Nom et Grade du Titulaire : Arrière Adol

Transport à effectuer... de Le Mans
à Mans

Le (1) 2 Centre Départemental de Libération
des F. A. de la Sarthe

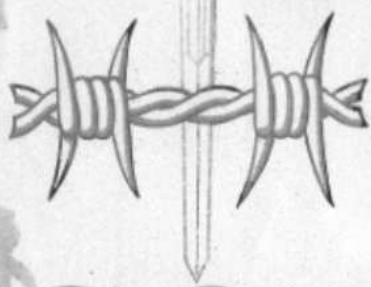
Le Mans, le 2 1945

2 - JUIN 1945
Boyer

(1) Nom et grade du Commandant d'Unité.

No. 100100011111 à un de Mans, le Mans 1945

HONNEUR & PATRIE



DIPLÔME DU COMBATTANT

GUERRE 1939 - 1945

F.N.C.P.G.



décerné à Monsieur: *Cointre Noël*
à *Souigné sous Ballon*

PARIS, le *21 Décembre 1972*

Le Secrétaire Général
de la F.N.C.P.G.

Le Président
de la F.N.C.P.G.

(Signature)

CARTE DE RAPATRIÉ

(1) Nom (1) Prénoms *Coindre* *André*

(2) Pseudonyme (2) État Civil *marie*

(3) Date de naissance *7-3-1910* (3) Lieu de naissance *Toulon / Var*

(4) Sexe du Père (4) Sexe de la Mère

(5) Nationalité d'origine *française* (5) Nationalité actuelle *française* (6) Date de naturalisation

(7) Autres nationalités en France

(8) Nom et adresse de la personne à qui vous vous rendez

(9) Pièces d'identité produites

(10) Bureau de Recrutement (10) Centre mobilisation

(11) Classe de mobilisation (11) Grade

(12) Postes militaires au moment de départ en Allemagne

(13) Dernière affectation militaire en France

PHOTO 4 X 4

LE RAPATRIÉ A DÉPOSÉ :

Le Rapatrié a reçu :
 - 1800 francs
 - 10 Av. sur Marché

PAYÉ

1270107

OBSERVATIONS DU SERVICE DE SANTÉ

(1) Visite Médicale OUI NON

(2) Radioscope OUI NON

(3) Radioplombage OUI NON

(4) Observations *Acari dentaire*

(5) Photos dentaires

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS

CARTE DE RAPATRIÉ

TITRE PROVISOIRE D'IDENTITÉ

VALABLE jusqu'au *30/05/45*

Au cas où l'interpellation ne serait pas celle indiquée au dos de cette carte, s'adresser à :

Centre d' Accueil
de
Sorguennas
Marseille

(16) CACHET 1 *Sorguennas le 27.5.45*

(17) CACHET 2

ATTENTION

